

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

o0000o000o

Présents (12) : Messieurs ILHES P.H. – MAGRO – ILHES. B. – ESTALLES -
PITIE – ESTAMPE – HAMOUDA -

Mesdames RESPLANDY – CUELLAR – LABERGERIE -
JAFFUS – BARTOLOTTI -

Absents excusés : MARTINOLLE – BEZIAT - DELQUIE

Pouvoirs : J. MARTINOLLE donne pouvoir à P.H. ILHES
J. BEZIAT donne pouvoir à C. MAGRO
C. DELQUIE donne pouvoir à A. ESTALLES

Président : Monsieur Pierre-Henri ILHES

Secrétaire : Madame Hélène CUELLAR

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 25.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Retour d'expérience inondations du 15 octobre 2018

Monsieur le maire fait un rappel des évènements météorologiques, à l'aide d'un diaporama, qui se sont produits le 15 octobre dernier.

Il précise que ces intempéries ont été 4 fois plus intenses qu'en novembre 1999 et ont fait d'énormes dégâts sur certaines communes : Villegailhenc, Conques Sur Orbiel, Trèbes, Saint Hilaire, Aragon, Couffoulens... Sur notre canton les communes les plus touchées sont Puichéric et Aigues-Vives. La commune de La Redorte a subi également de nombreux dégâts au niveau de la voirie et des infrastructures publiques. Plus de 60 maisons ont été inondées certaines dans l'habitation et d'autres uniquement dans les garages, avec essentiellement un important débordement du ruisseau du Rivassel (occurrence 15/20 ans) et Argent-Double (occurrence 10/15 ans)

Monsieur le Maire insiste sur ce phénomène pluvieux qui a été très violent. Sur notre département il est tombé, dans les secteurs les plus touchés, 350 mm de pluie en 10 ans (contre 645 mm en 1999 en 36 heures).

Après quelques échanges, monsieur le maire présente la main courante du PCS établi par Christian MAGRO, premier adjoint, qui a assuré la direction des opérations en l'absence physique de Monsieur le maire avec qui il était en relation téléphonique, dont voici quelques extraits :

- 04 h 06 du matin, monsieur le maire ordonne l'activation du PCS.
- 05 h 30 les barrières de sécurité sont placées sur les 2 passages à gué du Rivassel pour empêcher la circulation aux véhicules car le cours d'eau passe légèrement par-dessus.
- 05 h 35 monsieur le maire lance la première alerte à la population par SMS, mail et appel téléphonique pour ordonner de ne pas se déplacer.
- 05 h 53 le département de l'Aude est placé en alerte rouge inondations par le Préfet de l'Aude. Tous les déplacements sont interdits.
- 07 h 16 monsieur le maire envoie une deuxième alerte à la population par SMS, mail et appel téléphonique pour une évacuation préventive des lotissements du Parc, chemin de Laval, Picherotte, secteur de la Fabrique et Argent Double à la salle Jean Jaurès.
- 07 h 22 monsieur le Préfet de l'Aude ferme tous les établissements scolaires.
- 09 h 00 monsieur le maire envoie une troisième alerte à la population par SMS, mail et appel téléphonique pour une évacuation préventive complémentaire du premier message d'évacuation en y intégrant les lotissements de la Valsèque, Louis LIABOT à la salle Jean Jaurès.

Monsieur le maire précise que certaines personnes n'ont pas voulu quitter leur domicile dès les premières alerte d'évacuation.

Concernant la maison de retraite « maison de famille Antinéa » les pompiers n'ont pas pu y accéder car le niveau de l'eau était très haut. Les 84 résidents ont été mis en sécurité aux étages par le personnel présent. Un contact téléphonique a eu lieu entre Monsieur le Maire et le Directeur d'Antinéa, Monsieur Michoux, dès 5h du matin.

Il précise que le système d'alerte a bien fonctionné mais 29 personnes n'ont pas pu être contactées soit en raison d'un départ de la commune soit en raison de coordonnées erronées non communiquées par les intéressés à la Municipalité pour mise à jour.

Il informe l'assemblée que la station Vigicrues de l'Argent Double n'a pas fonctionné correctement de part le niveau d'eau de ce cours d'eau.

Monsieur Christian MAGRO apporte des précisions complémentaires sur le déclenchement et l'établissement du rapport du PCS. Pour qu'un PCS soit efficace il est nécessaire d'obtenir des informations péalables afin de prendre les meilleures décisions possibles, soit par les élus des communes situées en amont ou bien par la transmission des données de la station Vigicrues placée aux domaines « les Salices » qui malheureusement n'a pas correctement fonctionné, comme en 2017. La mobilisation du personnel de la maison de famille Antinéa a été très efficace et a évité le pire. La coopération avec les sapeurs-pomiers du centre de secours a été totale et efficace. L'entretien des cours d'eau réalisé début septembre et au cours de l'été a été bénéfique car nous avons pu constater, contrairement à 1999, qu'il y avait très peu d'embâcles et que l'eau a pu mieux s'écouler.

Le chef de centre de secours des pompiers de La Redorte présent à la réunion nous a présenté avec l'aide de Thomas HAMOUDA, conseiller municipal et sapeur-pompier, leur rapport de retour d'expérience suite à ces inondations.

Monsieur le maire fait part à l'ensemble des membres présents que les deux rapports sont disponibles et consultables dans le PCS.

Monsieur le maire fait un tour de table pour que chaque conseiller municipal ainsi que le personnel présent s'expriment sur leur ressenti de cet évènement et surtout comment ils ont appréhendé le PCS en indiquant ce qui a bien fonctionné et ce qu'il faut améliorer ou modifier. Un bilan sera réalisé suite aux interventions et réactions de chacun. Monsieur le maire remercie les conseillers municipaux, l'ensemble du personnel et les villageois volontaires pour leur mobilisation, leur disponibilité et leur efficacité durant ces intempéries.

III. Plan et procédures de reconstruction

Monsieur le maire rappelle que suite aux intempéries du 15 octobre dernier la commune de La Redorte a été reconnue par la Préfecture de l'Aude en catastrophe naturelle.

Monsieur le maire présente la liste complète de tous les dégâts que la commune a subi dans la voirie communale et dans les infrastructures publiques.

Sur la commune, 3 entreprises ont été sinistrées : Maison de Famille ANTINEA, la cave coopérative et le restaurant la « Table de Riquet ». Une soixantaine de maison ont été touchées par ces inondations dont une dizaine dans l'habitation et une cinquantaine dans le garage et jardin. Une grande partie du viticole a également subi des dommages. Six familles étaient relogées dès le lendemain car leurs habitations ne permettaient pas de les accueillir dans de bonnes conditions sanitaires et nécessitaient des travaux d'urgence.

Une aide d'urgence a été attribuée aux familles les plus touchées pour leur permettre d'accéder aux premières nécessités : 300 € par l'Etat et 200 € par le Département pour chaque adulte et 200 € par l'Etat et 100 € par le Département pour chaque enfant. Intermarché a fourni deux caddys remplis de produits alimentaires à chaque famille touchée (60) par les inondations.

Monsieur le maire informe tous les membres que ces intempéries ont retardé certains chantiers de la commune :

- Les travaux du lotissement de la Valsèque sont reportés début janvier 2019.
- Les travaux d'aménagement et de renforcement électrique de la rue de la Pompe Neuve seront réalisés début décembre 2018.

Monsieur le maire précise que la commune devait entreprendre les travaux de l'avenue Jean Jaurès et les travaux d'aménagement du lotissement Louis LIABOT mais en raison de ces intempéries qui ont touchées la moitié du Département, il ne nous sera pas possible de percevoir des subventions sur ces projets là car la priorité sera donnée, pour l'année 2019, aux travaux de reconstruction.

Pour ces raisons monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de geler ces travaux et de consacrer l'année 2019 pour réaliser tous les travaux de reconstruction qui seront subventionnés par l'Etat, la Région et le Département.

Après quelques discussions, le conseil municipal décide de geler les projets des travaux de l'avenue Jean Jaurès et les travaux d'aménagement du lotissement Louis LIABOT prévue en 2019 et de les reporter à minima en 2020.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'une déclaration de sinistre a été déposée, dans le cadre de catastrophe naturelle, auprès de notre assurance. A ce jour nous sommes en attente

des devis des dégâts de la voirie qui doit être chiffré par les services de l'ATD du département de l'Aude, de nos infrastructures et de notre mobilier urbain abîmés par ces inondations.

IV. Information du solde et des avenants des travaux de la mairie et de l'école maternelle

1. Ecole maternelle

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation thermique de l'école maternelle, il a été nécessaire de signer l'avenant n° 1 avec certaines entreprises concernant des modifications de prestations.

Monsieur le maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ EN €	MONTANT AVENANT EN €	MONTANT TOTAL EN €
1	GASTOU	17 775.66	2 886.40	20 662.06
2	ESTEBAN	17 162.80	2 459.43	19 622.23
3	LABEUR	62 000.00	1 394.00	63 394.00
5	ESTEBAN	15 154.09	2 350.00	17 504.09
6	NACENTA	55 240.00	9 570.91	64 810.91
7	ROQUES	12 462.47	4 721.83	17 184.30
TOTAL		179 795.02	23 382.57	203 177.59

Le conseil municipal approuve les avenants n° 1 présentés par monsieur le maire.

2. Aménagement bâtiment mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du marché de travaux pour la mise en accessibilité de la mairie et de l'école, il a été nécessaire de signer l'avenant n° 1 avec certaines entreprises concernant des modifications de prestations.

Monsieur le maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ EN €	MONTANT AVENANT EN €	MONTANT TOTAL EN €
2	GILS	142 917.54	20 594.84	163 512.38
3	RAVALEMENT 2000	44 995.00	4 612.75	49 607.75
4	HBC DESIGN	125 745.14	9 630.88	135 376.02
5	GASTOU	65 113.75	3 499.06	68 612.81

6	LLORET CARRELAGE	21 997.36	- 2 584.88	19 412.48
7	ESTEBAN	35 809.01	336.61	36 145.62
8	COMECA	11 976.85	- 775.71	11 201.14
TOTAL		448 554.65	35 313.55	483 868.20

Le conseil municipal approuve les avenants n° 1 présentés par monsieur le maire.

V. Demande de subventions 2019

Monsieur le Maire rappelle que depuis 13 ans les jeudis d'été animent l'ensemble de notre territoire et sont l'occasion de découvrir des spectacles culturels éclectiques, théâtre, cinéma, musique, culture occitane, scène jeune public, cirque.... Tous les jeudis soirs de l'été, la commune de La Redorte et le territoire s'animent sur des scènes et des lieux différents pour accueillir des spectacles de qualité et gratuits pour la population.

Ce festival permet de véhiculer la culture pour tous, de découvrir des jeunes talents, de créer un travail en commun inter-associatif, de participer au rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire Carcassonnais et permet aussi de partager un moment de convivialité et de chaleur humaine. Il s'adresse à tout public de 2 à 90 ans.

Monsieur le maire présente le projet du festival 2019 qui s'élève à 21 500 € et propose de demander une subvention auprès de Carcassonne Agglo, du Département de l'Aude et de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de Carcassonne Agglo, du Département de l'Aude et de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée pour le projet du festival 2019 qui s'élève à 21 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VI. Convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude fixant les obligations de la commune et celles du Département par l'intermédiaire de la BDA.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.